

ARRÊTÉ N° 2022-2023-118
PORTANT PROCLAMATION DES RÉSULTATS DES ÉLECTIONS POUR LE
RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES REPRESENTANTS DES USAGERS A LA
COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR) - SECTEUR 2 (LSHS) DU CONSEIL
ACADÉMIQUE (CAC) DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

SCRUTINS DU 9 MARS 2023

LE PRÉSIDENT

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L. 712-2, L. 713-1 à L. 713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D. 719-1 à D. 719-47 ;
- Vu l'arrêté rectoral n° 2020-07 instituant une commission de contrôle des opérations électorales (CCOE) de l'Université de La Réunion ;
- Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°2022-2023-57 portant organisation des élections et convocation pour le renouvellement général des représentants des usagers aux conseils centraux l'Université de La Réunion, conseil d'administration, commission de la recherche et commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ;
- Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 2 mars 2023 ;
- Vu l'arrêté n° 2022-2023-86 portant recevabilité des candidatures et composition des listes de candidats pour le renouvellement général des représentants des usagers à la Commission de la recherche (CR) – secteur 2 (LSHS) du Conseil académique (CAC) de l'Université de La Réunion ;
- Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;
- Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement du suffrage du 9 mars 2023 ;

ARRÊTE

Article 1 – Résultats du Collège des Usagers à la Commission de la recherche – secteur 2 :

Recensement des suffrages obtenus et répartition des sièges :

Commission de la recherche – secteur 2 Collège Usagers		UNEF et associations étudiantes
Bureau :	Moufia et Tampon	5
Collège :	Usagers	
Secteur :	LSHS	
Nombre d'électeurs inscrits :	49	
Nombre de votants :	6	
<i>dont nombre de procurations :</i>	0	
Nombre d'enveloppes recensées :	6	
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	1	
Nombre de suffrages valablement exprimés :	5	

Sont proclamés élu(e)s en qualité de représentants des usagers de la Commission de la recherche secteur 2 LSHS, les candidats suivants, dans l'ordre de présentation de la liste :

		UNEF et associations étudiantes
Nombre total de sièges :	1	
Quotient :	5	1

Listes	Ordre de la présentation de la liste	Nombre de sièges attribués	Membre élu titulaire	Membre élu supplément
UNEF et associations étudiantes	1. PIERRE LOUIS Jérôme 2. ARGELAS Océane	1	PIERRE LOUIS Jérôme	ARGELAS Océane

Article 2 – Durée et date d'effet du mandat des représentants élus des Usagers :

Les représentants des usagers siégeant à la Commission de la recherche secteur 2 LSHS du Conseil académique sont élus pour une durée de deux ans, à compter de la proclamation des présents résultats.

Article 3 – Exécution et mesures de publicité :

La Direction générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et sur les sites intranet et internet de l'Université.

Fait à Saint-Denis, le 13 mars 2023

Le Président de l'Université de La Réunion

Pr. Frédéric MIRANVILLE

Publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion, le 13 mars 2023